

Questions orales

• (1430)

Nous essayons de faire largement participer les Canadiens à cette discussion en aussi grand nombre qu'il y a de provinces. C'est l'objectif de la Commission Spicer établie par le gouvernement qui a été attaquée la semaine dernière d'une façon aussi déplorable à la Chambre des communes.

Nous essayons de faire participer les Canadiens à ces discussions et d'obtenir leur opinion dans toute la mesure du possible. Assurément, les questions autochtones constitueront une partie importante des points discutés et, espérons-le, réglés.

* * *

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Ma question s'adresse au ministre des Finances.

Il y a douze jours, le ministre des Finances n'a pas voulu admettre à la Chambre qu'il avait réduit les subventions à l'enseignement postsecondaire. Je voudrais vous citer un extrait du Budget des dépenses qui a été déposé: Secrétariat d'État; paiements en vertu du FPE pour l'enseignement postsecondaire, ce qui signifie les paiements de transfert, variation. Il y a le signe moins devant la somme de 485.8 millions de dollars.

Quand peut-on parler de compressions? Pourquoi tous ces faux-fuyants? Quand le ministre acceptera-t-il d'intervenir à la Chambre pour avouer aux Canadiens qu'il a effectivement réduit les transferts pécuniaires versés aux provinces au chapitre de l'enseignement, mettant ainsi en péril la compétitivité du Canada et la qualité de vie dans notre pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député d'en face a finalement utilisé le bon mot. Je n'ai jamais dit que les transferts pécuniaires n'avaient pas été réduits. Ce que j'ai dit, c'est que le total, soit les transferts pécuniaires plus les transferts d'impôt, augmenterait selon le taux de croissance démographique. Nous poursuivons simplement ce que nous avons entrepris dans le budget de 1990.

Je signalerais à mon collègue, ce que je fais rarement, monsieur le Président, une citation de Leonard Shifrin. «Les critiques des libéraux et néo-démocrates bornés ratent la cible.» Il ajoute: «Il est très dangereux de critiquer le Plan visant à modifier la *Loi sur les accords financiers* dans le but de maintenir les normes en matière

d'assurance-maladie; ils devraient plutôt inciter le gouvernement à tenir ses promesses.»

Nous avons bien l'intention de tenir nos promesses dans ce cas-ci. Mais ce que je veux préciser, monsieur le Président, c'est que la somme totale, soit les transferts d'impôt et transferts pécuniaires, n'est pas réduite. Et le député ferait mieux d'analyser le contenu.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): La source du ministre ne semble pas comprendre davantage que le ministre lui-même.

[Français]

L'an passé, l'Association des universités et collèges du Canada, aussi bien que la Fédération canadienne des étudiants et des étudiantes avaient prévu que les paiements comptants seraient coupés au Québec, en 1997; en Ontario, en 1999 et peu après dans les autres provinces. Le gel qu'il vient d'imposer empire la situation. Le gouvernement fédéral se retire complètement des paiements comptants. Pourquoi le ministre défavorise-t-il les pauvres et les plus pauvres régions? Pourquoi le gouvernement insiste-t-il à attaquer les programmes qui nous unissent comme pays?

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Au cours des cinq prochaines années, les principaux paiements de transfert que le gouvernement fédéral versera aux provinces totaliseront en tout 183 milliards de dollars. C'est une somme importante, et les provinces peuvent s'en servir pour financer leur régime d'assurance-maladie, subventionner l'enseignement postsecondaire ou toute autre forme d'enseignement ou encore pour financer la réfection des autoroutes. Elles peuvent la dépenser à leur gré.

Les transferts d'impôt représentent une somme rondelette qui continuera de croître.

Mon collègue prétend que nous pénalisons les segments à faible revenu de notre pays. Au contraire, nous avons pris cette décision afin que le total des transferts augmente de 3,7 p. 100 par année au cours des cinq prochaines années. Pour les provinces de l'Atlantique, cela signifie une hausse supérieure à 4 p. 100; c'est une augmentation d'environ 2,5 p. 100 pour les provinces de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique qui ne reçoivent pas de paiements de péréquation.

Nous avons structuré notre programme afin d'assurer une croissance accrue dans les régions les plus démunies du pays.